

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 2 mars 2015

L'an deux mil quinze et le 2 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 25 février 2015.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : MM. BAUJARD Roland – DENUELLE Sixte – DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André – POURREYRON Cyril - SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.

Absente excusée : Mme CHUZEVILLE Nathalie

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal GUIGNIER

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Décisions du maire prises par délégation

- Elections cantonales : il est proposé de demander la participation des jeunes au bureau de vote comme lors des précédentes élections.
- Contrôle technique véhicule : il y aura les pneus à changer sinon RAS.

Voirie

- Convention avec Fleurie
Après différents échanges avec la mairie de Fleurie, Monsieur le Maire propose de faire une convention entre les 2 communes afin de mutualiser le personnel pour l'entretien de la voirie (nettoyage fossés, épaveuse...)
Il faudra étudier les conditions de stockage du GNR nécessaire à ces travaux.
M. Daniel FOREST qui viendra pour la commune de Fleurie fera le tour de la commune avec M.Sylvain DORY.
Pour faire ces échanges de personnel, il faut l'accord du Centre de Gestion (prochaine commission le 30 juin : dossier à déposer avant le 10 avril)
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à Monsieur le Maire pour signer cette convention
- Nommage des rues
Mise en place d'une commission pour finaliser l'objectif qui est de faciliter l'accès aux transporteurs et clients (Sixte DENUELLE, André OLIVIER et Daniel FOREST)
Consultation de l'existant du précédent conseil, choix d'un référent dans chaque hameau concerné.
Création d'un plan théorique puis physique pour affichage de l'ensemble de la commune.

Urbanisme

- Cabinet Latitude
M. Cyril Pourreyron a transmis les cartes mises au propre.
La commande est passée : première rencontre en mairie le 17 mars à 14h en mairie pour présenter la nouvelle réglementation et voir la possibilité de réaliser l'étude géologique.
- Mise au point permis de construire
Intervention à Montgoury suite à une demande de déclaration de fin de travaux suite au permis de construire demandé en février 2014 : constat d'un cumul d'infractions à l'urbanisme, la voirie et l'assainissement.

Le permis de construire n'est ni affiché ni respecté, il y a eu changement de destination. M. le Maire a donc dressé un Procès Verbal qui permet d'arrêter le délai de prescription de 3 ans à compter de la date de dépôt de ce permis de construire soit février 2017. Ce Procès Verbal sera adressé au Procureur de la République.

Bâtiments communaux

- Salle des Fêtes : projet
La salle des fêtes a besoin d'être remise aux normes.
L'OPAC n'est pas opposé à ce que la commune récupère une partie pour agrandir cette salle des fêtes
M. RAMAGE, architecte, a fait une étude de faisabilité de réfection et d'extension de la salle des fêtes, le devis s'élève à 290 000€.

Après présentation par la commission bâtiments, le Conseil Municipal valide la poursuite du projet de réfection de la salle des fêtes.

- Rencontre locataires
En date du 12 février, tous étaient présents, M. OLIVIER leur a présenté les différentes possibilités qu'il avait exposées au précédent conseil.
Malgré une augmentation conséquente par rapport à 2014, les locataires ont accepté le principe de la répartition des charges.
Le projet d'investissement dans une nouvelle chaudière avec possibilité d'individualiser par niveau leur semble la solution.
Il reste à mettre les détecteurs de fumée qui sont à la charge de la commune.

Finances

- Délibération durée d'amortissement
A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire, propose de prendre une délibération pour fixer la durée d'amortissement des biens du compte 203 : frais d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la durée d'amortissement de 1 an pour les biens du compte 203.

- Subventions et dotations 2015
Les dotations aux différents syndicats : SIEHB, SYDER,
Les demandes de subventions 2015 sont énumérées.
Monsieur le Maire propose l'affectation aux différentes structures suivantes :
Collège de Villié-Morgon : 120€
Association Sportive collège : 50€
FNACA : 50€
Sybemol : 250€
Réseau richesses : 165€

Ces sommes seront prélevées au compte 6574 du budget communal 2015.

- Esquisse budget 2015
M. Roland BAUJARD présente le compte administratif en accord avec le compte de gestion du Trésorier et propose les investissements et projets 2015.
 - Plafonds mairie
 - Toiture mairie
 - Monument aux morts
 - Classe mobile
 - Carte communale
 - Salle des fêtes
 - Terrain de tennis
 - Travaux forestiers

Ecole

- Compte rendu Conseil Ecole

Pour la rentrée 2015/2016 l'effectif serait de 48 élèves or il en faut 51 pour garder les 3 classes... L'effectif 2016/2017 devrait être plus important...

- Projet création garderie

Suite à l'appel de bénévoles pour la création de la garderie, 3 personnes ont répondu positivement. La proposition serait qu'il y ait 1 salarié et 1 bénévole.
Prochaine réunion le 10 mars.

Aménagement du territoire

Projet éoliennes : ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Fleurissement

Les bacs seront mis en place par Sylvain et Daniel
Plantation d'arbustes le 28 mars.

Questions diverses

- La société a envoyé le devis pour mise à jour de l'ordinateur de la mairie : celui-ci s'élève à 816.60€.
M. BESSARD récupérerait le PC un vendredi soir pour un retour le lundi matin.
- Toiture mairie : le choix des tuiles est validé par la DRAC
- Monument aux morts : réponse de Mme DELOMIER-ROLLIN qui envisage 2 pistes de réflexion
 - Diagnostic patrimonial réalisé par une entreprise de maçonnerie qualifiée en monuments historiques.
 - Mise en place d'un groupe de travail auquel pourrait participer la DRAC, le CAUE...

A l'issue si le remplacement du monument est retenu, il faudra établir un cahier des charges pour l'appel à candidature pour la création d'un nouveau monument.
Affaire à suivre au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h45

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 30 mars 2015 à 20 h 30**